



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020**

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

**Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Monsieur Anatole SAGOT, secrétaire de séance.

**1-FINANCES****a. Rapport d'Orientation Budgétaire**

Le conseil communautaire après en avoir débattu, a pris acte du rapport d'orientations budgétaires 2020.

**b. Compte de gestion**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019.

**c. Compte administratif**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (60 votes pour, 15 abstentions, 9 oppositions), a approuvé le compte administratif 2019 de la CCGAM, faisant ressortir les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget principal CCGAM	757 156,64	3 710 788,66	4 467 945,30
Budgets annexes CCGAM			
Salles évènementielles	-137 207,23	153 122,76	15 915,53
SPANC	33 814,33	129 754,73	163 569,06
Abattoir	-430 984,23	114 036,76	-316 947,47
Immeubles productifs de revenus	-389 296,30	60 098,34	-329 197,96
Aérodrome	28 745,68	208,47	28 954,15
ZAE	202 078,71	75 721,04	277 799,75
Salle Jean Genet	-57 261,74	66 412,44	9 150,70
GEMAPI	-905 409,96	89 204,28	-816 205,68

**d. Affectation des résultats**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (6 abstentions), a approuvé les affectations de résultats et la reprise des résultats 2019.

**e. Vote des AP/CP et des AE/CP****COSEC d'Epinac**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (7 abstentions), a approuvé l'actualisation de l'autorisation de programme pour la réfection du COSEC d'Epinac d'un montant estimatif de 1.679.457 euros TTC.

Le conseil communautaire a approuvé le phasage en crédits de paiement suivant :

2019	127.419,57 €
2020	1.552.037,43 €

Le conseil communautaire a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Le conseil communautaire a précisé que les dépenses de l'AP de 1.679.457 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit :

Subventions Département MO	205.000 €
Subventions DETR MO	61.500 €
Subventions DETR Travaux	360.000 €
Subventions Région	20.000 €
FCTVA	275.498 €
Autofinancement ou emprunt	757.459 €

**Travaux de construction de la bibliothèque multimédia**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (8 abstentions), a approuvé l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de construction de la bibliothèque multimédia, l'aménagement complet de cet équipement et la mise à niveau des bâtiments et équipements des lieux de lecture publique d'un montant de 5.829.616 € HT, soit 6.979.912 € TTC.

Le conseil communautaire a adopté le phasage en crédits de paiement suivant :

2015	325.860,02 €
2016	2.735.328,54 €
2017	2.663.162,52 €
2018	821.188,30 €
2019	76.412,94 €
2020	357.959,68 €

Le conseil communautaire a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Le conseil communautaire a précisé que les dépenses de l'AP de 6.979.912 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit :

Pour les travaux et aménagements :

Subventions GAM et Ville d'Autun	2.696.876 €
FCTVA GAM et Ville d'Autun	1.064.253 €
Coût net Ville d'Autun	1.218.732 €
Autofinancement GAM	1.514.517 €
Reliquat des aléas (non utilisés)	71.534 €

Pour les acquisitions de collections nouvelles et la mise à niveau des bibliothèques du réseau:

Subventions GAM	239.500 €
FCTVA GAM	67.913 €
Autofinancement GAM	106.587 €

**Mise en œuvre d'une OPAH RU sur le centre-ville d'Autun**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions et 7 abstentions), a accepté l'ouverture de l'autorisation d'engagement pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun d'un montant de 1.492.964 € TTC.

Le conseil communautaire a adopté le phasage en crédits de paiement suivant :

2020	67.700,00 €
2021	305.299,00 €
2022	309.379,00 €
2023	345.715,00 €
2024	293.755,00 €
2025	171.116,00 €

Le conseil communautaire a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement,

Le conseil communautaire a précisé que les dépenses de l'AE de 1.492.964 € TTC seront équilibrées en recettes sur l'opération ingénierie comme suit :

Aides ANAH 71	325.480 €
Aides ANAH Centrale	131.520 €
Aides CDC	60.000 €
Autofinancement ou emprunt	975.964 €

**f. Vote du Budget Primitif.****Taux et fiscalité**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le maintien des taux d'imposition 2019 pour 2020 (TFB, TFNB et CFE) selon le tableau suivant:

Taxe Foncier Bâti (TFB).....	3,37 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB).....	6,79 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) .....	26,76 %

Le conseil communautaire a approuvé le taux de la TEOM à 11,70 % pour les communes ne relevant pas du périmètre du SIRTOM de Chagny et la mise en place de la TEOMi pour les communes faisant partie du périmètre du SIRTOM de Chagny dans les conditions suivantes :

- la part fixe est calculée en fonction du montant des valeurs locatives de la taxe foncière et correspond à un taux de 9,63 %,
- la part variable est calculée en fonction des litrages collectés auxquels on applique un tarif de 0,014 € par litre.

*Madame Marie-Claude BARNAY a proposé au conseil communautaire de ne pas augmenter le coefficient relatif à la taxe sur les surfaces commerciales.*

*Ce coefficient resterait donc identique à celui de 2020, à savoir 1,15.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (9 oppositions) a approuvé le coefficient relatif à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à 1,15 pour 2021.

#### Budget primitif 2020 – budget principal CCGAM

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions) a adopté le budget primitif 2020 de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (49 votes pour et 29 abstentions) a autorisé :

- le versement des subventions aux associations,
- le versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget de l'abattoir pour 150.310,12 €, en section de fonctionnement,
- le versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget de l'abattoir pour 6 000 €, en section de d'investissement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a

- autorisé la réalisation des emprunts,
- approuvé le tableau des effectifs,
- autorisé Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2020.

#### Budget primitif 2020 – budget annexe des salles évènementielles 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions) a adopté le budget primitif 2020 du budget annexe des salles évènementielles et a approuvé le tableau des effectifs relatif à ce budget.

#### Budget primitif 2020 – budget annexe du SPANC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions), a adopté le budget primitif 2020 du budget annexe de l'assainissement (SPANC) et a approuvé le tableau des effectifs relatif à ce budget.

#### Budget primitif 2020 – budget annexe de l'abattoir

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions), a adopté le budget primitif 2020 du budget annexe de l'abattoir.

#### Budget primitif 2020 – budget annexe des Immeubles Productifs de Revenus

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions), a adopté le budget primitif 2020 du budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR) et a approuvé le tableau des effectifs relatif à ce budget.

#### Budget primitif 2020 – budget annexe de l'aérodrome

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions), a adopté le budget primitif 2020 du budget annexe de l'aérodrome.

#### Budget primitif 2020 – budget annexe des Zones d'Activité Economique (ZAE)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions), a adopté le budget primitif 2020 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

Budget primitif 2020 – budget annexe de la salle Jean Genet

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions), a adopté le budget primitif 2020 du budget annexe de la salle Jean Genet et le tableau des effectifs relatif à ce budget.

Budget primitif 2020 – budget annexe GEMAPI

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions) a adopté le budget primitif 2020 du budget annexe GEMAPI.

g. Indemnité au trésorier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité a attribué à Madame Pascale DURAND, une indemnité de conseil égale à 100 % du maximum autorisé pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

2-ADMINISTRATION GENERALE

a. Mise en place des commissions

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé la création des 14 commissions de travail.

b. Convention Espace Info Energie avec le CAUE de Saône-et-Loire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la convention d'objectifs entre le CAUE de Saône et Loire et la CCGAM ainsi que le plan de financement ci-dessus :

2020 : 3200,00 €

2021 : 8800,00 €

2022 : 8800,00 €

c. Adoption d'un avenant de prolongation de la convention de délégation de compétence sur les transports scolaires entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la CCGAM.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité (28 abstentions), a approuvé l'avenant de prorogation d'un an de la convention de délégation de compétences sur les transports scolaires entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

d. Constitution d'un groupement de commande pour l'achat de fourniture d'électricité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la convention constitutive du groupement de commande entre la Ville d'Autun, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan pour l'achat de fourniture en électricité.

e. Transports : demande de renouvellement de la délégation de compétence et de financement entre la CCGAM et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention), a autorisé Madame la Présidente, ou l'un des vice-présidents ayant délégation, à solliciter auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté un renouvellement de la délégation de compétence et de financement pour l'organisation des services de transport à la demande et l'exploitation de lignes régulières de bus entre le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, pour la période septembre 2020 - septembre 2023 ;

f. Indemnisation des entreprises de transport dans le cadre de l'épidémie de COVID-19

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité (28 abstentions), a autorisé l'indemnisation des entreprises de transport régulier d'élèves à hauteur de 70 % du montant contractuel qui aurait dû être versé, pendant la durée de la suspension du marché, déduction faite des indemnisations de l'Etat perçues en application du chômage partiel ;

Le conseil communautaire a autorisé l'indemnisation des entreprises assurant le service de lignes régulières à Autun à hauteur de 75 % du montant contractuel qui aurait dû être versé, pendant la durée de la suspension du marché, déduction faite des indemnisations de l'Etat perçues en application du chômage partiel ;

Le conseil communautaire a autorisé l'indemnisation des entreprises de transport à la demande à hauteur de 70 % du montant contractuel qui aurait dû être versé, pendant la durée de la suspension du marché, déduction faite des indemnisations de l'Etat perçues en application du chômage partiel.

### 3-RESSOURCES HUMAINES

#### a. Modification du tableau des effectifs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a modifié le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit, à compter du 1er août 2020 :

- 1) Filière Technique
  - Grade d'agent de maîtrise  
Création d'un poste de titulaire à temps complet
- 2) Filière Culturelle
  - Grade d'assistant enseignement artistique principal 1ère classe  
Augmentation du nombre d'heure du poste de titulaire :
    - Suppression du poste titulaire à temps non complet 19h/20h (95%) / création d'un poste titulaire à temps complet 20h/semaine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a modifié le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit, à compter du 1er septembre 2020 :

- 1) Filière médico-sociale
  - Grade d'adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe  
Modification de temps de travail de deux postes de titulaires, à la demande des agents :
    - Suppression de deux postes à temps complet / création de deux postes à temps non complet 33h/sem soit 94,28 %

### **VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A Autun, le 3 août 2020.  
La Présidente  
Marie-Claude BARNAY

